

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : — La racine du mal. — Du choix des livres. — Rapports des inspecteurs d'écoles : A. Fontaine. — Quatre-vingt-dix-huitième conférence des instituteurs de Montréal. — Notes astronomiques. — Bureau d'examineurs de Saint-Ferdinand. — **Partie pratique** : Session du Bureau des examinateurs de Québec (suite). — Langue anglaise. — Géographie pratique : Le Niagara (suite). — **Divers** : Premier anniversaire de la naissance de S. S. le pape Pie IX. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — La population catholique du Canada. — Annonces.

La racine du mal

Dans le dernier numéro de *l'Enseignement primaire*, j'ai accusé l'esprit public d'être responsable du peu de résultats obtenus dans les écoles primaires de notre province. A l'appui de cette accusation, j'ai cité un passage d'une conférence faite par l'honorable M. G. A. Nantel sur l'Instruction publique, et les paroles du révérend M. S. Corbeil, prêtre, correspondant des *Annales Térésiennes*, confirmant en tout point l'avancée du ministre des Travaux publics de Québec. Tous deux partagent mon avis et regrettent que les Canadiens-français ne se soucient pas plus de leurs écoles primaires.

Le rédacteur de la *Vérité* de Québec, M. J. P. Tardivel, dans son journal du 21 avril dernier, exprime l'opinion que ce manque d'esprit public a sa racine dans “ le système scolaire moderne : l'État organisant, dirigeant, con-

trôlant plus ou moins l'œuvre de l'éducation. ” Un peu plus loin, le confrère ajoute : “ Convaincus que l'éducation regarde surtout le gouvernement, nos gens ne s'en occupent guère plus que de l'administration des terres publiques. ”

Je serai remarquer ici au rédacteur de la *Vérité* qu'il existe une grande différence entre la loi des terres et celle qui concerne l'éducation dans la province de Québec. La première centralise absolument l'administration du domaine public, tandis que la seconde laisse à chaque municipalité le droit de contrôler les choses de l'éducation : cotisations scolaires, rétributions mensuelles, construction d'écoles, engagement des instituteurs et des institutrices, choix des livres, etc., etc. A l'heure qu'il est, chez nous, et cet état de choses existe depuis un demi-siècle bientôt, chaque municipalité scolaire, en matière d'éducation, est quasi indépendante de l'État. De sorte que “ s'il n'y a pas d'esprit public dans notre province, lorsqu'il s'agit d'éducation ”, ce n'est pas que la population “ ait été gâtée par la fausse doctrine que la formation de l'enfance et de la jeunesse est une fonction gouvernementale. ” Au contraire, notre organisation scolaire est plutôt paroissiale que provinciale, et laisse à chaque municipalité le soin de promouvoir les intérêts de l'enseignement primaire. La racine du mal n'est pas,